

Étant donné la nécessité de créer davantage de parcs nationaux, à la fois pour prévenir une utilisation trop forte des parcs existants et pour conserver, à l'intention des générations futures, des exemples typiques du paysage naturel, le Gouvernement fédéral projette d'établir de trente-cinq à cinquante-cinq nouveaux parcs au cours des trente prochaines années.

Choix des emplacements

Une étape importante a été effectuée en 1964 dans la politique administrative des parcs nationaux, car cette année-là, toutes les politiques touchant les parcs ont été révisées et modifiées et ont fait l'objet d'une déclaration présentée à la Chambre des communes. Deux principes fondamentaux ont été établis quant à la création de nouveaux parcs: la préservation du patrimoine canadien et l'assurance que les Canadiens d'aujourd'hui et de demain puissent comprendre et apprécier leur milieu naturel et profiter des richesses des régions sauvages.

Au début, les emplacements des parcs étaient choisis en raison de leurs paysages remarquables ou de leurs caractéristiques uniques mais, de nos jours, la préférence va aux régions qui illustrent la diversité des paysages canadiens. Un des objectifs essentiels du réseau des parcs nationaux est la préservation de régions représentatives de tous les divers secteurs physiques et biologiques qui existent au pays, de même que la protection de régions remarquables ou uniques.

La politique élaborée au sujet des parcs nationaux reconnaît également la nécessité d'établir au moins un parc national dans chaque province. Cet objectif a maintenant été atteint grâce à la création de deux parcs nationaux dans la province de Québec: ceux de Forillon et de la Mauricie.

L'expansion industrielle anticipée du nord du Canada et l'augmentation de la population qui en résultera ont fait naître la nécessité de réserver des terrains pour la création de parcs nationaux dans le Nord, à la fois pour répondre aux besoins futurs des habitants de ces régions et pour conserver intacts des exemples du milieu naturel.

A cette fin, deux grandes portions de terrain situées dans les Territoires du Nord-Ouest ont été retenues: 870 milles carrés dans la réserve de Nahanni-Sud et 2,860 milles carrés dans la réserve du Grand lac des Esclaves. On étudie également certaines modifications à apporter à la Loi en vue de créer un important parc national dans le territoire du Yukon. La région en question est en réalité celle de la réserve de chasse de Kluane.

Aménagement

La Direction des parcs nationaux et des lieux historiques a entrepris en 1970 un programme d'inventaire des ressources afin d'obtenir une description de toutes les ressources fondamentales de chacun des parcs nationaux. Un des buts de cet inventaire est d'identifier et de décrire les échantillons représentatifs des paysages de chacun des parcs nationaux qui méritent d'être